



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Mentors supérieurs	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8160-200054/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8160-20-0054	<b>Date</b> 2021-03-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-510-8359	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-0-54178 (510)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-04-23</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bartrop, David	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin510
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 328-1650 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Canadian Forces College 215 Yonge Blvd Toronto, ON M5H 3H9	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8160-200054/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8160-20-0054

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-0-54178

Id de l'acheteur - Buyer ID  
kin510  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**W8160-200054/Modification des mentors supérieurs n° 001**

Le but de cette modification est de prolonger la demande, de fournir la réponse du Canada aux questions des soumissionnaires et de modifier le document de demande de propositions.

---

**Référence :** Date/heure de clôture

**Supprimer :** la totalité de l'entrée

**Insérez :** Date/heure de clôture

La réception des soumissions prend fin le 23 avril 2021 à 14 h Fuseau horaire – Heure avancée de l'Est

---

**Q1.** Le critère technique noté P4 indique que « La ressource proposée a acquis, à une étape quelconque de sa carrière, une expérience de travail dans un établissement d'enseignement universitaire ou militaire professionnel. » Quelle est la définition d'un « établissement d'enseignement militaire professionnel »? Le service au sein du personnel d'une telle institution est-il admissible, ou la ressource doit-elle avoir été un instructeur?

**R1.** Un établissement d'enseignement militaire professionnel est un établissement qui prépare des officiers supérieurs sélectionnés, des dirigeants de la fonction publique et du secteur privé, à des nominations au commandement et à l'état-major interarmées ou à de futures responsabilités stratégiques dans un environnement de sécurité mondial complexe.

Les établissements d'enseignement militaire professionnel comprennent le Collège des Forces canadiennes et les collèges/institutions alliés équivalents tels que : Australian Defence College (ADC); Royal College of Defence Studies (RCDS) – R.-U.; National Defence University (NDU) – É.-U.; US Naval War College; Air University (AU) – É.-U.; US Army War College (USAWC); Marine Corps University (MCU) – É.-U.; École de guerre – France; Israel National Defense College (INDC); Pakistan National Security College (NSC); et Escola Superior de Guerra (ESG) (École de guerre supérieure) – Brésil.

Les ressources doivent avoir été employées en tant qu'instructeur ou dans un poste/rôle de commandement, tel que commandant, commandant adjoint ou directeur des programmes du collège.

**Document de référence : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**Supprimer :** dans son intégralité;

**Insérer : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**, ci-jointe.

---

**Q2.** En ce qui concerne le critère technique obligatoire O2, pouvez-vous confirmer que la ressource doit avoir pris sa retraite au plus tard il y a cinq (5) ans? En outre, pouvez-vous confirmer que cela signifie que toute personne ayant pris sa retraite avant 2016 ne peut pas être considérée comme une ressource? Est-ce la même chose que le critère coté C5?

**R2.** Correct, les ressources doivent avoir pris leur retraite au plus tard il y a cinq (5) ans, ou avant 2016. Le Canada est d'accord pour dire que c'est la même chose que le critère coté C5 qui a été supprimé.

**Document de référence : PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

**Supprimer : 4.2 Base de sélection** dans son intégralité;

**Insérer : 4.2 Base de sélection**, joint au présent document.

**Document de référence : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**Supprimer :** dans son intégralité;

**Insérer : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**, ci-jointe.

---

**Q3.** En ce qui concerne le critère technique obligatoire O5, pouvez-vous clarifier ce qui est défini comme « au-dessus de la moyenne »? En outre, pouvez-vous identifier le type de norme et la région de norme à utiliser pour l'évaluation? Quelle version doit être utilisée pour évaluer les candidats, le lieu de travail ou le leadership?

**R3.** Aux fins de cette exigence, le résultat de l'évaluation des ressources pour chaque catégorie doit se situer à l'intérieur de « la bande dorée sur le leadership ». Les candidats doivent être évalués dans la région Canada-Amérique du Nord à l'aide du rapport sur le leadership professionnel.

**Document de référence : ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX, 4. EXIGENCES**

**Supprimer :** 4.1.1.5, dans son intégralité;

**Insérer :** 4.1.1.5

Être évalué à l'aide du rapport sur le leadership professionnel du programme officiel d'évaluation psychométrique EQ-i 2.0, dans la région Canada-Amérique du Nord, (par un praticien certifié EQ-i 2.0) et recevoir des résultats qui se situent à l'intérieur de « la bande dorée sur le leadership » dans les domaines suivants : empathie, relations interpersonnelles, optimisme et réalisme.

---

**Q4.** En ce qui concerne le critère technique obligatoire O1, serait-il acceptable que la ressource proposée ait un profil de compétence bilingue valide au moment de sa dernière affectation ou mutation? La plupart des hauts fonctionnaires ne subissent pas de nouveau test lorsqu'ils sont dans leur dernière affectation.

**R4.** Le Canada a examiné la requête et l'accepte.

**Document de référence : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**Supprimer :** dans son intégralité;

**Insérer : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**, ci-jointe.

---

**Q5.** Les 35 jours par rotation pendant lesquels le directeur de l'exercice (un nouveau poste) doit travailler doivent-ils être effectués sur le site du CFC? Le directeur de l'exercice peut-il travailler à

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8160-200054/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8160-20-0054

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-0-54178

Id de l'acheteur - Buyer ID  
kin510  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

distance, avec l'accord du CFC, et être présent au Collège pendant les jours nécessaires à la préparation et à la réalisation des exercices?

**R5.** Le directeur de l'exercice doit être sur place pendant les exercices, les jours précédant les exercices et chaque fois que le personnel du CFC tient des réunions en personne qui nécessitent la présence du directeur de l'exercice. Le reste du temps, sa présence peut être déterminée par un accord entre lui-même et le responsable technique.

---

**Q6.** Étant donné que le directeur de l'exercice ne sera pas en classe avec les stagiaires et qu'il s'agit d'un nouveau poste, le directeur de l'exercice doit-il avoir le même profil linguistique CBC?

**R6.** Oui, le directeur de l'exercice doit avoir atteint un profil linguistique CBC.

---

**Q7.** En ce qui concerne le critère technique obligatoire O4, pouvez-vous indiquer où se trouvent ces politiques?

**R7.** Oui, le Canada a mis à jour l'entrée pour fournir des liens vers les politiques pertinentes.

**Document de référence : ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**Supprimer :** dans son intégralité;

**Insérer :** ANNEXE « G » CRITÈRES D'ÉVALUATION, ci-jointe.

---

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection - score combiné le plus élevé pour le mérite technique et le prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumission;
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires;
  - c. obtenir le nombre minimal de points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

Le classement est basé sur une échelle de 240 points.

2. Les soumissions ne satisfaisant pas à a) ou b) ou c) seront déclarées irrecevables.
3. La sélection sera basée sur la combinaison du mérite technique et du prix la plus élevée. Le mérite technique comptera pour 60 % et le prix pour 40 %.
4. Pour établir le score du mérite technique, le score technique global de chaque soumission recevable sera déterminé comme suit : nombre total de points obtenus/ nombre maximal de points disponibles multiplié par 60 %.
5. Pour établir le score du prix, le score de chaque soumission recevable sera calculé proportionnellement à celui du plus faible prix des soumissions, puis multiplié par 40 %.
6. Pour chaque soumission, le score du mérite technique et le score du prix seront additionnés pour obtenir le score combiné.
7. Ni la soumission ayant obtenu le plus haut score de mérite technique ni celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant obtenu le score combiné le plus élevé sera recommandée pour l'obtention du contrat.

Le tableau ci-après est un exemple pour lequel les trois soumissions sont recevables et la sélection du contractant est déterminée au moyen d'un rapport 60/40 entre le mérite technique et le prix. Le nombre total de points est de 135 et le prix évalué la plus bas est de 45 000 \$ (45).

<b>Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)</b>			
	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>	115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8160-200054/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8160-20-0054

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
KIN-0-54178

Id de l'acheteur - Buyer ID  
kin510  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
<b>Note combinée</b>		83,84	75,56	80,89
<b>Évaluation globale</b>		1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

## ANNEXE « G »

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une proposition DOIT répondre à toutes les exigences obligatoires ci-après pour être considérée comme valable. Les offres qui ne satisfont pas aux exigences obligatoires seront déclarées non recevables. Les offres doivent porter sur les points qui sont soumis aux critères d'évaluation obligatoires par rapport auxquels l'offre sera évaluée. Chaque exigence obligatoire doit être traitée séparément. Les soumissionnaires doivent traiter ces critères de manière suffisamment approfondie dans leur offre. Il ne suffit pas de répéter la déclaration contenue dans le document d'appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils répondent aux exigences. Les propositions qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas examinées plus avant.

### CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

		Indiquer ici la page de la proposition où figure l'information
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource est bilingue et possède des compétences linguistiques en anglais et en français de niveau intermédiaire/avancé. Plus précisément, la ressource doit avoir détenu, à sa dernière affectation au sein des FAC ou à sa retraite de la fonction publique, un profil linguistique bilingue pour la compréhension de l'écrit, l'expression écrite et la compétence orale au moins aux niveaux CBC (ou équivalent), respectivement, où « B » signifie intermédiaire, « C » avancé et « E » exempté, tel que défini par la Commission de la fonction publique.</p> <p>La preuve du profil linguistique doit comprendre le nom de la ressource, la date de son évaluation linguistique et le ministère qui a effectué l'évaluation. Le profil linguistique doit avoir été valide au plus tard huit (8) ans avant la date de départ à la retraite de la ressource. Le profil linguistique est considéré valide pendant cinq ans à compter de la date de l'évaluation.</p>	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource possède un minimum d'une (1) année d'expérience au cours des six (6) dernières années :</p> <p>en service dans les FAC en tant qu'officier au grade de major-général/contre-amiral ou supérieur OU au service du gouvernement du Canada en tant que haut fonctionnaire civil de niveau EX-03 ou supérieur, pendant au moins un an.</p> <p>« Un an » signifie la période qui va d'une période active des affectations (PAA) à la suivante.</p>	

	Indiquer ici la page de la proposition où figure l'information
<p>O3</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource possède au moins une (1) année d'expérience au cours des six (6) dernières années dans :</p> <p>un poste de niveau stratégique d'un ministère du gouvernement du Canada avec un portefeuille lié à la défense ou à la sécurité;</p> <p>OU</p> <p>un poste de représentant du Canada auprès d'un partenaire international, dans un contexte bilatéral ou multilatéral au niveau de haut responsable ou au rang d'ambassadeur;</p> <p>OU</p> <p>un rôle contractuel en tant que ressource engagée à titre de conseiller ou de consultant au niveau stratégique.</p> <p>« Un an » signifie la période qui va d'une période active des affectations (PAA) à la suivante. « Un poste » désigne un poste de responsabilité ou un rôle consultatif au niveau stratégique.</p> <p>La définition de « niveau stratégique » est donnée dans la Publication interarmées des Forces canadiennes, PIFC 01 (B-GJ-005-000/FP-002) <i>Doctrine militaire canadienne</i>, datée d'avril 2009, qui stipule à l'article 0227 :</p> <p>« Stratégique national. Niveau auquel la nature et la quantité des ressources d'un pays consacrées à l'atteinte des objectifs de la politique nationale sont déterminées par les dirigeants politiques. C'est à ce niveau que sont coordonnés tous les instruments de la puissance nationale et que sont établis les buts politico-militaires. »</p>	
<p>O4</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource a lu et reconnu les politiques suivantes :</p> <p><a href="http://tbs-sct.gc.ca">Code de valeurs et d'éthique du secteur public – Canada.ca (tbs-sct.gc.ca)</a></p> <p><a href="http://Canada.ca">Code de valeurs et d'éthique du Ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes – Canada.ca</a></p> <p><a href="http://Canada.ca">Plan d'éthique pour le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes – Canada.ca</a></p> <p><a href="http://Canada.ca">DOAD 7023-0, Éthique de la défense – Canada.ca</a>  <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-7000/7023/7023-0-ethique-de-la-defense.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-7000/7023/7023-0-ethique-de-la-defense.html</a></p>	

	Indiquer ici la page de la proposition où figure l'information
<p><a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/ordonnances-politiques-directives.html">Ordonnances, politiques et directives sur l'inconduite sexuelle de l'opération HONOR – Canada.ca</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/ordonnances-politiques-directives.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/ordonnances-politiques-directives.html</a></p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5516/5516-0-droits-de-la-personne.html">DOAD 5516-0 Droits de la personne</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5516/5516-0-droits-de-la-personne.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5516/5516-0-droits-de-la-personne.html</a></p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5012/5012-0-prevention-et-resolution-du-harcelement.html">DOAD 5012-0, Prévention et résolution du harcèlement</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5012/5012-0-prevention-et-resolution-du-harcelement.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-5000/5012/5012-0-prevention-et-resolution-du-harcelement.html</a></p> <p><a href="http://CMP-CPM.MIL.CA/EN/SUPPORT/EMPLOYMENT-EQUITY/EMPLOYMENT-EQUITY-INDEX.PAGE">Stratégie de diversité des FAC</a> <a href="http://CMP-CPM.MIL.CA/EN/SUPPORT/EMPLOYMENT-EQUITY/EMPLOYMENT-EQUITY-INDEX.PAGE">HTTP://CMP- CPM.MIL.CA/EN/SUPPORT/EMPLOYMENT-EQUITY/EMPLOYMENT-EQUITY-INDEX.PAGE</a></p>	
O5	Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource a été évaluée à la norme de « la bande dorée sur le leadership » ou au-dessus dans le cadre du programme officiel d'évaluation psychométrique EQ-i 2.0 (par un praticien certifié EQ-i 2.0) dans les catégories : empathie, relations interpersonnelles, optimisme et réalisme.

### **CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants. Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter ces critères de manière suffisamment approfondie dans leurs propositions. Les points seront attribués en fonction de la mesure dans laquelle les informations et le matériel fournis démontrent la capacité de répondre et de satisfaire à l'exigence décrite dans la présente demande de proposition.

**Chaque ressource sera notée sur un total de 60 points. Il n'y a pas de note de passage.**

Les ressources qualifiées proposées par le soumissionnaire, jusqu'à un maximum de huit (8), seront évaluées en fonction des critères cotés suivants (seules les quatre meilleures seront notées).

	Maximum de points possible
C1	10
C2	10

<b>Pour chaque ressource proposée, le soumissionnaire doit démontrer clairement dans quelle mesure elle respecte le critère en question</b>		<b>Maximum de points possible</b>
	<p>politiques, les études de guerre, l'histoire militaire ou les études canadiennes.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p>Maîtrise en arts (études de sécurité) : 10 points</p> <p>Toute autre diplôme de niveau maîtrise : 5 points</p>	
C3	<p>La ressource proposée a occupé des emplois qui la qualifient en lui apportant une expérience importante (en matière de durée) des processus de niveau stratégique du gouvernement du Canada, comme la participation aux conseils décisionnels de la haute direction ministérielle, à la préparation de rapports ministériels au gouvernement, ou la formulation de conseils politiques aux cadres supérieurs des ministères.</p> <p>Dans les cinq dernières années de travail de la ressource juste avant sa retraite des FAC ou de la fonction publique, calculez combien d'années ont été passées au gouvernement du Canada à participer aux processus de niveau stratégique du GC, comme la participation aux conseils décisionnels de la haute direction ministérielle, à la préparation de rapports ministériels au gouvernement, ou la formulation de conseils politiques aux cadres supérieurs des ministères :</p> <p>De zéro à un (1) an : 0 point  De un (1) an à deux (2) ans : 5 points  De deux (2) à trois (3) ans : 10 points  De trois (3) à quatre (4) ans : 15 points  De quatre (4) à cinq (5) ans : 20 points</p>	20
C4	La ressource proposée a acquis, à une étape quelconque de sa carrière, une expérience de travail dans un établissement d'enseignement universitaire ou militaire professionnel.	10
C5	La ressource proposée détient un doctorat (Ph. D.).	5
C6	La ressource proposée s'identifie comme membre d'une minorité visible ou d'un groupe autochtone.	5
<b>Total des points possibles pour chaque ressource proposée</b>		<b>60</b>